

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 11

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 17 décembre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 décembre 2025 par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cécile UTILLE-GRAND est désignée secrétaire de séance

2025-216

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé les obligations d'information préalable au vote des budgets pour les communes de 3 500 habitants et plus, les EPCI à fiscalité propre incluant au moins une commune de cette taille, ainsi que pour les départements et les régions. Dans ce cadre, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit être présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif en vertu du futur article [L1612-26 du CGCT](#) qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ce document permet d'échanger sur les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir et sur les engagements pluriannuels, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes (Abattoir, Maison Funéraire, Transports, Tourisme, Eau et Assainissement).

Le rapport comprend notamment :

- Une analyse du contexte national et départemental en matière de finances publiques ;
- Les orientations budgétaires pour 2026, détaillant la structure et l'évolution des dépenses, des recettes et de la dette.

Le ROB est transmis aux conseillers communautaires avec la convocation du conseil communautaire. Il présente les principales orientations budgétaires pour 2026, concernant à la fois le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

La commission Finances, réunie le 9 décembre 2025, a donné un avis favorable sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que les conseillers communautaires disposent d'une communication suffisante concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 ;
- **PREND ACTE** des informations contenues dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal et des budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports scolaires, Tourisme, Eau et Assainissement.

*Le Président,
Yannick AMET*



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

► PREAMBULE

I. Les obligations réglementaires en matière de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe) a renforcé les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Conformément au futur nouvel article L1612-26 du CGCT applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif, le président de la communauté de communes de Haute-Tarentaise est tenu de soumettre à délibération un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'aborder les orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation. Il favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Ce rapport comprend :

- les orientations budgétaires de l'année
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la dette
- une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

Une étude prospective de la situation financière de la communauté de communes a été menée par le cabinet AGATE en novembre 2025.

Cette étude apporte un éclairage sur les perspectives financières d'ici à 2031 et sur les marges de manœuvre de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire est ainsi présenté au conseil communautaire du 17 décembre 2025 avant un vote du budget primitif lors du conseil communautaire du 17 février 2026.

II. Le contexte national

Dans un contexte marqué par l'incertitude des politiques publiques et des contraintes budgétaires, l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire de la communauté de communes de Haute Tarentaise s'inscrit dans une démarche prospective responsable.

Le projet de loi de finances pour 2026, actuellement en discussion, dessine un cadre national ambitieux en matière de transition écologique, de cohésion territoriale et de maîtrise des dépenses publiques. Ces orientations, combinées aux spécificités locales et aux priorités intercommunales, guideront nos choix stratégiques pour l'exercice à venir.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, les collectivités locales – et notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – sont appelés à jouer un rôle central dans l'effort de redressement des finances publiques. En effet, face à la nécessité de réduire le déficit et de maîtriser la dette, l'État a choisi de s'appuyer significativement sur les marges de manœuvre budgétaires des collectivités, qui représentent un levier important de l'action publique.

Les principales propositions de mesures structurelles et propositions d'économies relatives aux collectivités :

- **Hausse des cotisations patronales CNARCL** se poursuit, avec une augmentation annuelle de 3 points jusqu'en 2028.
- **Evolution du FCTVA des EPCI** : la réforme envisagée pour le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) des EPCI prévoirait de calculer son montant sur la base des dépenses de l'exercice N-1, et non plus de l'exercice N. Cependant, cette modification aurait un impact significatif en 2026 : le FCTVA serait alors calculé sur les dépenses de 2025, déjà prises en compte dans le versement de 2025. Résultat : l'année 2026 deviendrait une « année blanche » pour les EPCI, sans nouveau versement de FCTVA.
- **Baisse des dotations** : le projet de loi prévoit une nouvelle réduction des concours financiers de l'État, notamment via la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui impacte directement les budgets des communes et EPCI (cf. paragraphe sur la DGF page 5).
- **Gel ou la modulation des compensations** : certaines compensations fiscales (comme celles liées à la suppression de la taxe d'habitation) pourraient être revues à la baisse ou gelées, réduisant ainsi les recettes attendues par les collectivités.

➤ *DILICO*

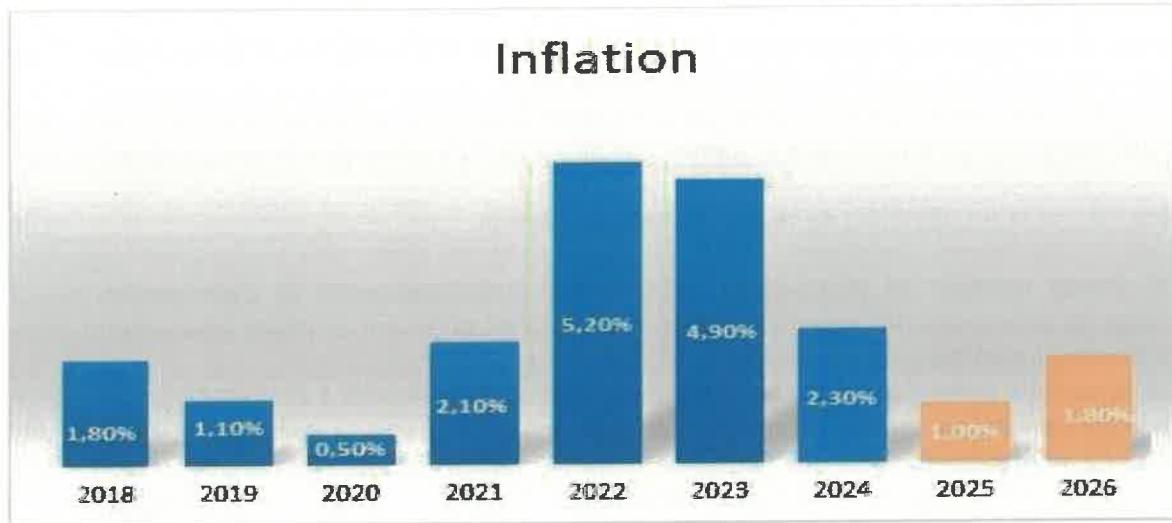
Instauré par la loi de finances pour 2025, le DILICO (dispositif de lissage contractuel) est un mécanisme exceptionnel de prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités, destiné à contribuer au redressement des finances publiques.

La somme prélevée en 2026 devrait ensuite être reversée à la collectivité concernée à hauteur de 80% sur 5 ans mais le flou demeure sur ce versement.

Conséquences pour les territoires :

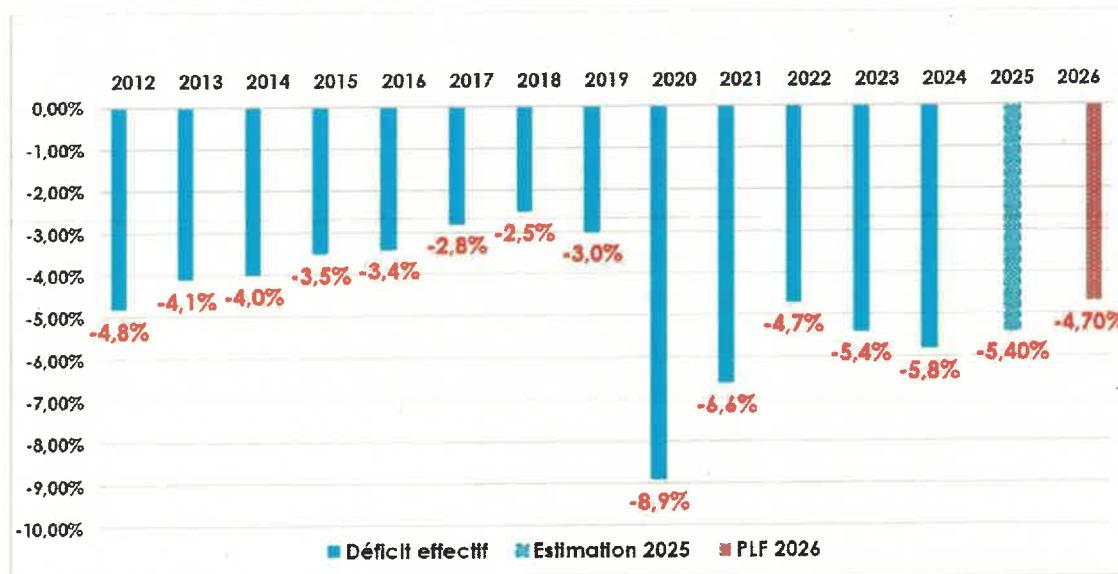
Cette situation impose aux collectivités de repenser leur gestion budgétaire, en optimisant leurs dépenses, en recherchant de nouvelles recettes (fiscalité locale, partenariats, subventions européennes), et en priorisant leurs investissements. Elle souligne également l'importance d'une gestion rigoureuse et prospective, afin de maintenir la qualité des services publics tout en participant à l'effort national de redressement.

L'inflation devrait se stabiliser sous la barre des 2,0% en 2026, proche de l'objectif de la BCE, confirmant la normalisation entamée en 2025.



La BCE et le gouvernement anticipent une croissance de 0,9 % en 2026, en légère hausse par rapport aux trimestres précédents.

Le déficit public devrait s'établir à -4,7% du PIB en 2026, en amélioration de 0,7 point par rapport à 2025.



Le taux directeur de la Banque Centrale Européenne constitue l'instrument de politique monétaire dans sa lutte contre l'inflation. Ce taux directeur influe directement sur les conditions de refinancement des banques.

Après plusieurs baisses en 2025, les taux directeurs de la BCE devraient se situer entre 2,00% et 2,40% en 2026, favorisant un assouplissement des conditions de financement pour les collectivités.

III. Le contexte local en Savoie

La dotation globale de fonctionnement (DGF) = Dotation de compensation + Dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation devrait passer de 651 891 € en 2025 à 619 296 € en 2026 soit une perte de 32 595 €. Cette dotation est écrétée pour l'ensemble des EPCI.

En revanche, si la dotation d'intercommunalité est revalorisée pour un certain nombre d'EPCI, elle reste figée à 280 000 € pour la communauté de communes de Haute Tarentaise qui a atteint sa dotation cible.

L'évolution du montant dépendra de l'évolution de la population.

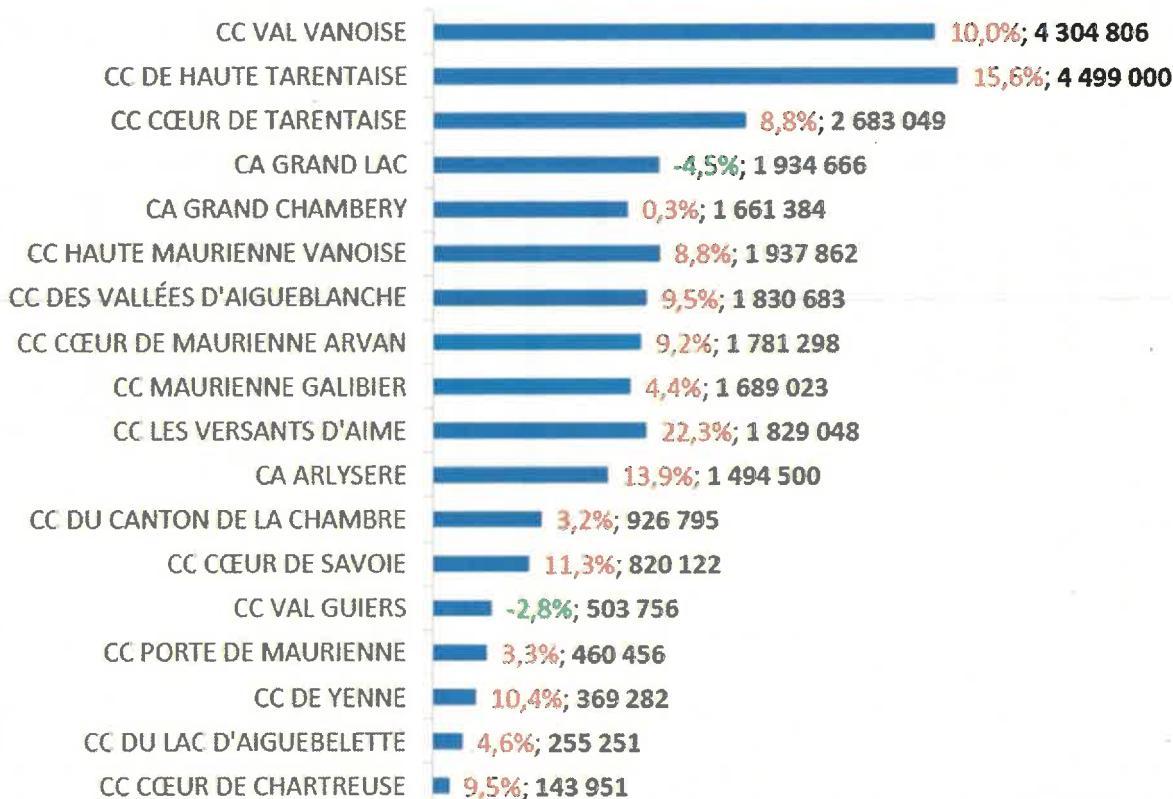
Le FPIC (**Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales**) vise à redistribuer les ressources des ensembles intercommunaux en prélevant certaines intercommunalités pour la reverser à d'autres moins favorisées.

En 2025, le montant prélevé pour l'EPCI et ses communes membres était de 4 499 000 € dont 713 121 € pour la communauté de communes qui a également pris à sa charge la part de la commune des Chapelles. Ce montant représente une hausse de 15,6% par rapport au montant prélevé en 2024.

Non seulement, la CCHT est le 1^{er} plus gros contributeur de Savoie mais elle enregistre également la deuxième plus grosse évolution.

Par mesure de prudence, une nouvelle hausse de 16% est inscrite au budget primitif 2026.

**Montants du FPIC en 2025 en Savoie par ensemble intercommunal
(en €)**



Source : AGATE

Depuis 2023, les intercommunalités ne perçoivent plus de CVAE (**Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**) ; la suppression de cette taxe visant à soutenir la compétitivité des entreprises.

Si cette suppression était remplacée par une fraction de TVA (comme c'était également le cas pour la compensation suite à la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales), cette recette supplémentaire est gelée depuis 2024. Il convient donc de projeter un versement identique à celui de 2024 et 2025 soit 287 180 €.

Le gel du **FCTVA** sur 2026 générerait une perte de recettes à hauteur de 300 000 €.

DILICO : en 2025, la communauté de communes de Haute Tarentaise ne faisait pas partie des collectivités prélevées.

En revanche, en 2026, elle le sera à hauteur de 429 000 €.

► LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE POUR 2026

Face aux enjeux de développement territorial, la collectivité s'engage dans une démarche ambitieuse et équilibrée visant notamment à renforcer l'attractivité économique et à garantir un habitat adapté et accessible pour les résidents permanents comme pour les saisonniers, à travers une programmation concertée et une gestion optimisée du parc existant.

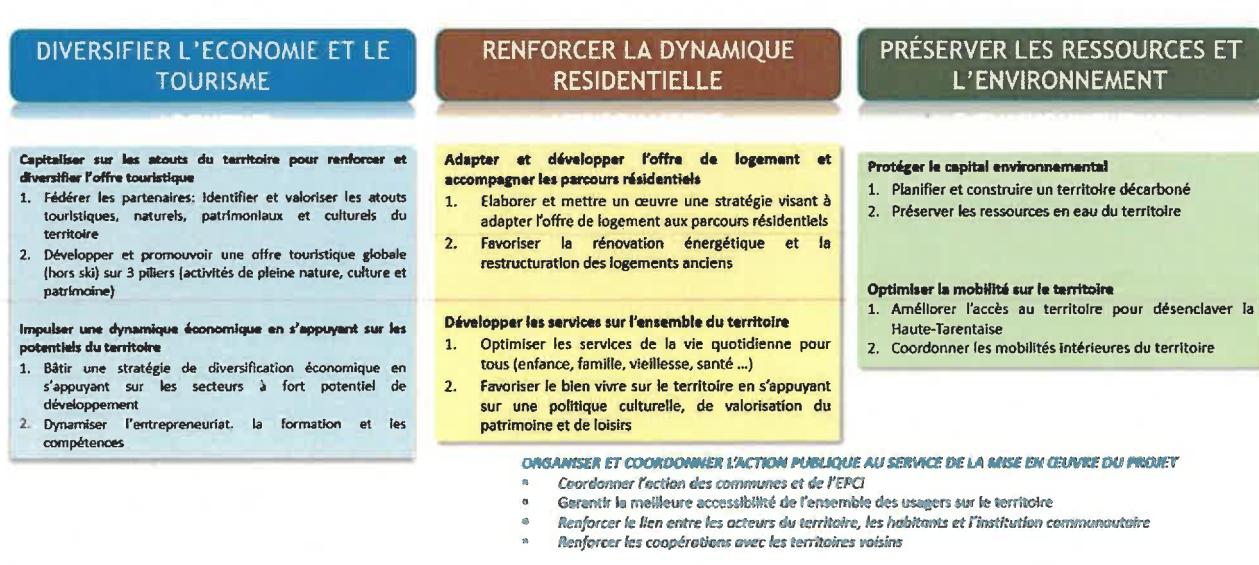
Une des priorités demeure la continuité et la qualité du service public, en modernisant les infrastructures et en adaptant les réponses aux besoins évolutifs des usagers, pour maintenir un cadre de vie attractif et solidaire.

I. Le projet de territoire

Le projet de territoire est la feuille de route du territoire qui permet de :

- Définir un projet commun sur le moyen et long terme
- Définir clairement les orientations stratégiques de la collectivité
- Guider les actions menées par l'EPCI et les partenaires pour le développement du territoire
- Renforcer l'identité communautaire
- Donner du sens à l'action communautaire
- Rassembler et fédérer les acteurs du territoire

Une stratégie en 3 axes a été définie.



Par ailleurs, lors du conseil communautaire du 26 juin 2024, les élus ont adopté la modification des statuts de la communauté de communes, approuvés par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2024.

Cette modification des statuts ainsi que la définition du projet de territoire permettent donc de définir la feuille de route de la collectivité sur la fin du mandat.

II. Les actions prioritaires

La communauté de communes assure de nombreuses compétences et actions concrètes impactant le quotidien des habitants. Voici quelques projets marquants pour 2026 :

- **Solidarités**

Le service de transport à la demande, dans sa forme actuelle, a été lancé en 2022. Il s'appuie sur un véhicule adapté (équipé d'un fauteuil pivotant), et est assuré par un agent du lundi après-midi au vendredi après-midi.

L'étude sociale a révélé la possibilité d'étendre ce service à la communauté de communes des Versants d'Aime. L'enjeu est triple : élargir l'accès au service pour la population, enrichir l'offre proposée et optimiser les coûts liés à son fonctionnement.

- **Mobilité**

Pour offrir une réelle alternative à la voiture individuelle et mailler efficacement le territoire, la communauté de communes doit soutenir la mise en place d'une offre diversifiée, répondant à des attentes multiples et complémentaires.

Depuis le 15 juin 2024, la communauté de communes, en partenariat avec les communes de Bourg-Saint-Maurice et Séez ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a mis en service une nouvelle ligne de transport en commun régulière reliant les deux communes. Cette offre vient compléter la ligne existante « La Ronde », renforçant ainsi la desserte locale.

Parallèlement, la communauté de communes maintient ses actions de promotion du covoiturage, notamment via le partenariat avec Blablacar Daily.

En 2025, la CCHT a contribué à hauteur d'1 million d'euros au réaménagement du pôle multimodal de Bourg-Saint-Maurice. Ces travaux visent à optimiser l'accessibilité, le confort et l'attractivité de la gare, dans une logique d'amélioration continue des infrastructures de transport.

À compter du 18 décembre 2025 et jusqu'en avril 2026, une nouvelle ligne desservant Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger sera mise en place, cofinancée par les deux communes. Par ailleurs, les lignes S82 et S83, à destination de Tignes et Val d'Isère, sont désormais assurées toute l'année, répondant ainsi aux besoins de mobilité en toutes saisons.

Enfin, dans le cadre du projet européen ALCOTRA, des lignes de covoiturage spontané transfrontalier seront prochainement déployées, renforçant les liens et la mobilité durable entre les territoires.

- **Habitat**

Pour répondre aux enjeux de logement des populations permanentes et saisonnières, la Haute-Tarentaise a élaboré, avec l'appui du cabinet CITADIA, un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant l'ensemble du territoire. Ce document, fruit d'un diagnostic approfondi et d'une stratégie partagée, propose un plan d'actions visant à adapter l'offre de logement aux besoins réels des habitants. Porté par l'EPCI en collaboration avec les communes et les acteurs locaux du logement, le PLH a été construit de manière concertée.

Une fois validé par les services de l'État, les communes et le conseil communautaire, il deviendra le cadre stratégique de référence pour l'ensemble de la politique territoriale de l'habitat. Il encadrera ainsi la gestion du parc existant, la programmation des constructions neuves, ainsi que le développement des parcs public et privé.

En 2026, un poste de chargé de mission habitat intégrera l'équipe pour piloter la mise en œuvre des actions prévues dans le PLH.

• Développement économique

Depuis janvier 2024, la collectivité engage des études pour la création d'une zone d'activités à Villaroger, destinée à accueillir des activités artisanales. Parallèlement, une réflexion est en cours pour aménager une nouvelle zone économique d'environ 5 hectares sur le site du Renouveau à Bourg-Saint-Maurice, identifié comme le principal gisement de foncier économique disponible en Tarentaise.

Pour renforcer la cohérence et l'efficacité de ces projets, une étude stratégique a été lancée en 2025, confiée au cabinet FAIRE ICI.

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, un responsable de développement économique a rejoint les équipes de la collectivité la même année.

Cinq axes stratégiques structurent cette démarche :

- Amélioration de l'offre foncière et immobilière : développement des zones des Glières et de Villaroger, avec une attention particulière portée au bail à construction ;
- Soutien à l'entrepreneuriat : création d'une pépinière d'entreprises au sein du futur bâtiment de la CCHT ;
- Formation aux métiers de la transition montagne : mise en place d'un pôle de formation en partenariat avec le Campus alpin ;
- Optimisation du logement et de la mobilité : réflexion globale pour répondre aux besoins des acteurs économiques et des habitants ;
- Promotion du territoire : renforcement du marketing territorial et de la communication pour attirer de nouvelles activités.

• Culture

La collectivité maintient son engagement dans la mise en œuvre du dispositif Éducation Artistique et Culturelle (EAC), en collaboration étroite avec les acteurs locaux, l'Éducation nationale et la DRAC. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de renforcer l'accès à la culture pour tous les publics du territoire.

Par ailleurs, un accent particulier est mis sur la sauvegarde du patrimoine baroque, avec un accompagnement technique et financier des collectivités pour leurs projets de restauration, notamment à travers le programme « Pépites ».

Depuis 2025, la communauté de communes soutient également les résidences d'artistes, en partenariat avec l'école de musique intercommunale, et assure la production des expositions estivales (Hospice du Petit Saint Bernard, Voie verte).

La programmation culturelle estivale, co-construite avec les 8 communes du territoire, s'étend de juin à septembre.

Enfin, dans le cadre du micro-projet Alcotra « Digi-village », des outils numériques dédiés à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel seront déployés, représentant un investissement stratégique pour l'avenir.

III. Evolution de la masse salariale

Le budget de masse salariale, arrêté dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, reprend les données consolidées à fin 2024 et prévoit une hausse de 2,5 %.

Ces données feront l'objet d'un ajustement lors de la construction du budget primitif au regard des éventuelles annonces gouvernementales et de la confirmation des nouveaux recrutements.

► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les propositions budgétaires pour 2026, élaborées dans un contexte pré-électoral, reposent sur une demande de maîtrise contenue des dépenses adressée aux services de la collectivité. Cependant, ces derniers subissent une pression accrue, liée à la fois à la hausse des primes d'assurance, à la baisse des dotations de l'État et à l'augmentation des prélèvements, autant de facteurs susceptibles d'influencer les arbitrages à venir.

Les données relatives aux dotations et prélèvements de l'État, ainsi qu'à la fiscalité pour l'année 2026, présentées dans le tableau ci-dessous, ont été précisées par rapport à l'exercice 2025. Cette mise à jour s'appuie sur une analyse croisée approfondie des comptes de la collectivité et sur les conclusions de l'étude réalisée par le cabinet AGATE.

I. Présentation du budget de fonctionnement détaillé par compétence

Fonctionnement	Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions de communication	236 240,00 €	11 200,00 €	207 440,00 €	
Administration générale	1 132 680,00 €	40 000,00 €	1 300 365,00 €	40 000,00 €
Indemnités des élus	100 300,00 €		100 500,00 €	
Participation à l'APTV	160 000,00 €		160 000,00 €	
Relais Télévision	34 000,00 €	48 000,00 €	30 000,00 €	46 224,00 €
Equipe Santier	62 900,00 €	62 900,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	38 200,00 €	22 000,00 €	41 100,00 €	22 000,00 €
Politique en faveur de l'agriculture	15 000,00 €		15 000,00 €	
Service des solidarités	881 700,00 €	141 000,00 €	889 200,00 €	154 400,00 €
Politique Jeunesse	934 924,00 €	303 350,00 €	863 600,00 €	312 000,00 €
Relais Petite Enfance & LAEP	173 260,00 €	45 000,00 €	163 622,58 €	
Scolaires (RASED/ULIS-Ecole)	49 200,00 €		34 250,00 €	
Ecole de musique intercommunale	1 047 176,00 €	232 500,00 €	1 001 690,00 €	234 500,00 €
Culture & Patrimoine	579 490,00 €	36 000,00 €	561 217,00 €	
Accessibilité	80 260,00 €	6 000,00 €	93 710,00 €	
Mobilité	604 234,00 €	415 000,00 €	1 077 800,00 €	654 600,00 €
Economie	177 130,00 €		160 320,00 €	
Consultance architecturale	30 000,00 €		30 000,00 €	
Moyens Généraux			28 000,00 €	
Formation	50 000,00 €			
TOTAL (a)	6 386 694,00 €	1 362 950,00 €	6 819 814,58 €	1 525 724,00 €
Administration DMA	441 000,00 €	19 025,00 €	464 220,00 €	16 200,00 €
Déchetteries	2 220 000,00 €	295 000,00 €	1 995 000,00 €	220 000,00 €
Collecte	4 597 729,00 €		4 880 800,00 €	
Transport et traitement	4 322 000,00 €	455 000,00 €	4 228 000,00 €	915 000,00 €
Total DMA (b)	11 580 729,00 €	769 025,00 €	11 566 020,00 €	1 151 200,00 €
Subvention budget annexe Transports	492 386,36 €		428 090,00 €	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Isabelle GRATTESOL: Dans l'attente du report de résultat</div>
Subvention budget annexe Tourisme	643 851,01 €		1 517 510,91 €	
Subvention budget annexe Maison Funéraire	5 995,57 €		0,00 €	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Isabelle GRATTESOL: Dans l'attente du report de résultat</div>
Subvention budget annexe Abattoir	66 324,00 €		292 989,79 €	
Frais bancaires	500,00 €		1 000,00 €	
Admission en non valeur	5 000,00 €		5 000,00 €	
Intérêts moratoires	2 000,00 €		2 000,00 €	
TOTAL (c)	1 216 056,94 €	0,00 €	2 246 590,70 €	0,00 €
Produit fiscal		2 959 597,00 €		4 059 000,00 €
TEOM		10 256 783,00 €		10 703 000,00 €
Dotation intercommunalité		283 200,00 €		280 000,00 €
Dotation de compensation		651 891,00 €		619 296,00 €
Dotations locaux industriels		201 000,00 €		153 000,00 €
DCRTP		17 380,00 €		0,00 €
Fraction de TVA		287 180,00 €		287 180,00 €
Redressement des finances publiques	550 000,00 €		550 000,00 €	
FPIC	713 121,00 €		827 220,00 €	
CPS	687 839,00 €		688 000,00 €	651 890,00 €
DILICO			430 000,00 €	
Intérêts de la dette + ICNE	79 999,25 €		57 713,00 €	
TOTAL (d)	2 030 959,25 €	14 657 031,00 €	2 552 933,00 €	16 753 366,00 €

 Isabelle GRATTESOL:
 Analyse plus fin
 avec cabinet
 AGATE et
 hausse bases +
 taux de fiscalité
 votés en 2025

DGF touristique	5 202 589,00 €	5 335 989,00 €	5 135 889,00 €	5 335 989,00 €
		103 145,00 €		
Dotations aux amortissements	1 500 000,00 €	5 000,00 €	1 500 000,00 €	5 000,00 €
Amortissements des subventions		84 772,52 €		
TOTAL (e)	6 702 589,00 €	5 528 906,52 €	6 635 889,00 €	5 340 989,00 €
TOTAL (a+b+c+d+e)	27 917 028,19 €	22 317 912,52 €	29 823 247,28 €	24 771 279,00 €
GEMAPI	1 600 000,00 €		1 391 122,00 €	
Autres dépenses GEMAPI				
Taxe GEMAPI		1 600 000,00 €		1 391 122,00 €
GEMAPI & Equipe environnement	66 000,00 €	66 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €
Virement à la section d'investissement				
Total GEMAPI (f)	1 666 000,00 €	1 666 000,00 €	1 453 122,00 €	1 453 122,00 €

Recettes exceptionnelles (g)

Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		7 848 846,30 €		
TOTAL (a+b+c+d+e+f+g)	29 583 028,19 €	31 530 852,82 €	31 276 369,28 €	26 224 401,00 €
Réserves d'autofinancement				
Virement à la section d'investissement	1 947 824,63 €			

Tous secours de fonctionnement

31 530 852,82 € 31 530 852,82 € 31 276 369,28 € 26 224 401,00 €

NB : chiffres provisoires - en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

II. Les demandes de subvention des associations

Depuis 2023, la communauté de communes de Haute Tarentaise encadre l'attribution des subventions aux associations par un règlement précis, définissant à la fois les critères d'éligibilité et le calendrier d'instruction des demandes.

Afin de respecter les échéances liées à la présentation anticipée du rapport d'orientation budgétaire, il a été acté de prévoir, à ce stade, une enveloppe de subventions aux associations équivalente à celle de 2025. Les montants définitifs seront ensuite ajustés et intégrés au budget lors de son vote, après réception des demandes et examen par les commissions compétentes.

A ce jour, le montant est de l'ordre de 200 000 €.

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I. La fiscalité

Depuis le début du mandat, les taux de fiscalité ont été maintenus stables, à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En 2024, conformément à la loi de Finances 2024, une majoration a été appliquée, portant ce taux de 0,934 % à 1,37 %.

En 2025, les élus de la communauté de communes ont mandaté le cabinet AGATE afin d'évaluer les marges de manœuvre fiscales nécessaires au financement de ses nouvelles compétences, notamment en matière d'habitat/logement, de développement économique et de mobilité. Plusieurs scénarios ont été étudiés pour répondre aux besoins de financement des projets à venir. Le scénario retenu consiste en une hausse de 15 % sur l'ensemble des taux de fiscalité.

Type de taxe	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,37 %	1,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,20 %	1,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,25 %	8,34 %
Cotisation foncière des entreprises	1,74 %	2,00 %

Une réflexion devra être menée sur une éventuelle nouvelle hausse de la fiscalité au regard de l'évolution du fonds de roulement (cf. p13).

► LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

I. Présentation du budget d'investissement détaillé par compétence

Investissement

	Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Equipe sentier	46 500,00 €		1 000,00 €	
Equipe cours d'eau	1 500,00 €		1 000,00 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	5 000,00 €		5 000,00 €	
Communication	72 050,00 €		25 550,00 €	
Service des solidarités	56 080,00 €	18 000,00 €	82 000,00 €	
Service Jeunes	7 920,00 €		5 760,00 €	
RPE	3 300,00 €		4 510,00 €	
Ecole de Musique	49 053,00 €		41 148,00 €	
Culture & Patrimoine	10 000,00 €		82 500,00 €	
Accessibilité	1 610,00 €		2 000,00 €	
Mobilité	1 023 302,50 €		43 700,00 €	34 960,00 €
Locaux CCHT - colombières	397 836,42 €		100 000,00 €	
Etudes siège			200 000,00 €	
Economie	305 000,20 €		500 000,00 €	
Matériel informatique	77 000,00 €		51 500,00 €	
Logiciels	37 000,00 €		45 000,00 €	
Téléphonie	22 060,00 €		10 000,00 €	
Matériel TNT	25 000,00 €		1 000,00 €	
Conteneurisation + chalets cartons	431 000,00 €		400 000,00 €	
BOM - Plateaux	860 000,00 €		200 000,00 €	
Composteurs grutables biodéchets	80 000,00 €		30 000,00 €	
Déchetterie	80 000,00 €		50 000,00 €	
Matériel garage	10 000,00 €		10 000,00 €	
Politique réduction des déchets	70 000,00 €		35 000,00 €	70 000,00 €
Total des dépenses/recettes d'équipement (a)	3 671 212,12 €	53 000,00 €	1 961 666,00 €	34 960,00 €
Total des restes à réaliser (b)	116 222,10 €	160 903,18 €	516 423,60 €	0,00 €
Emprunt	390 780,00 €		366 416,00 €	
FCTVA		494 795,40 €		
Autres immobilisations financières	29 000,00 €			
Total des dépenses/recettes financières (c)	419 780,00 €	494 795,40 €	366 416,00 €	- €
Amortissements des subventions	84 772,52 €			
Reprise amortissements				
Dotations aux amortissements		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 947 824,63 €		1 500 000,00 €
Régularisations patrimoniales	8 200 689,85 €	8 200 689,85 €		
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	8 285 462,37 €	11 648 514,48 €	0,00 €	1 500 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Excédent d'investissement reporté		306 190,53 €		
Déficit d'investissement reporté				
Total section d'investissement	12 492 876,59 €	12 863 403,59 €	2 844 505,60 €	1 534 960,00 €

NB : chiffres provisoires - en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

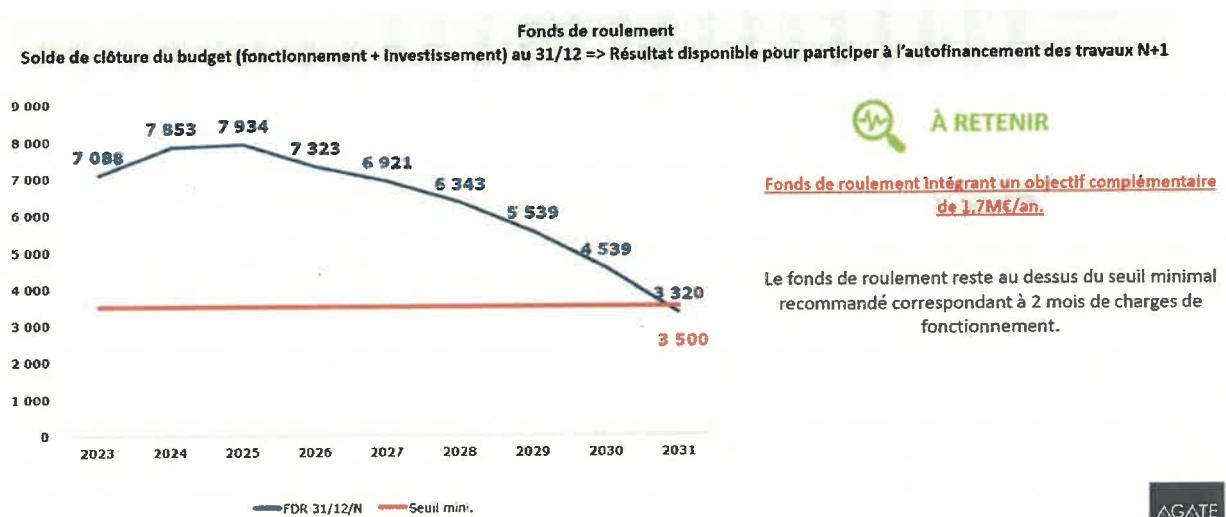
II. Les principaux investissements

Les principaux investissements inscrits au Budget 2026 sont :

- Les études relatives au siège communautaire
- La mise en place des lignes de covoitage transfrontalier – projet ALCOTRA
- Le déploiement des projets digitaux de médiation du patrimoine
- Les travaux d'aménagement de la Zone d'Activité Economique de Villaroger
- Le remplacement des conteneurs, chalets cartons, véhicules de collecte des déchets
- Les composteurs grutables pour les biodéchets
- La refonte du site Internet

Le seuil d'investissement inscrit est en adéquation avec les préconisations du cabinet AGATE au regard du fonds de roulement disponible à ce jour.

Toutefois, il convient de rester vigilant sur les années à venir au regard de l'évolution prévisionnelle du fonds de roulement.

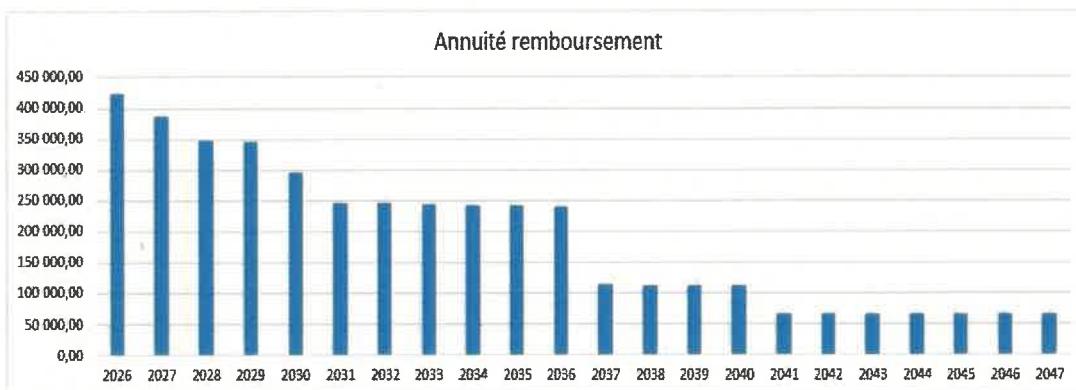


► LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

I. L'endettement de la collectivité

L'encours de la collectivité présente un risque d'exposition faible étant donné que l'ensemble des prêts a été souscrit à taux fixe.

Le profil des annuités de remboursement des emprunts de la collectivité s'établit comme suit :



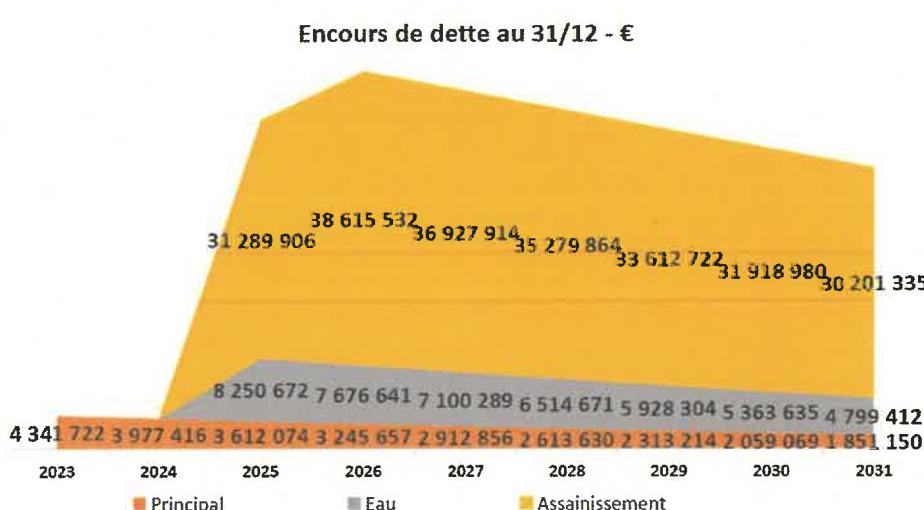
L'encours de la dette sur le budget principal au 1^{er} janvier 2026 se situe à 3 612 073.52 €.

La capacité de désendettement de la communauté de communes s'établit à 2.5 ans (base compte administratif 2024 hors eau et assainissement) pour une moyenne nationale des EPCI à 4 ans.

En 2025, la prise de compétence Eau et assainissement a eu un impact non négligeable sur l'endettement global de la collectivité.

En effet, la collectivité s'est vu transferer l'ensemble des prêts en cours dans les communes membres intégrant ainsi 16% de taux variable sur le budget Eau pour un encours de dette au 1^{er} janvier 2026 de 8 250 671.83 € et 17% de taux variable sur le budget Assainissement pour un encours de dette de 31 289 906.23 €.

Toutefois, les budgets eau & assainissement étant autonomes, le remboursement des annuités de ces emprunts est porté par les recettes de ces budgets (redevances, taxes...)



En 2026, la possibilité de renégocier les prêts à taux variable sera évaluée à travers différents scénarios, tels que le compactage ou la consolidation.

II. Les subventions

La communauté de communes accentue depuis 2021 sa recherche de financements et dépose des dossiers de demandes de subventions auprès de nombreux partenaires tels que l'Europe, l'Etat, le Conseil Départemental de la Savoie, le Conseil Régional Auvergne Rhônes Alpes, l'ADEME, la CAF, la CARSAT mais également d'autres partenaires ponctuels.

Compte tenu des incertitudes entourant le projet de loi de finances pour 2026 et de la réduction prévue des dotations allouées aux Départements et aux Régions, il est à craindre que les subventions accordées par ces collectivités aux EPCI diminuent.

► LES BUDGETS ANNEXES

I. Abattoir

En octobre 2024, les marchés relatifs aux travaux visant à améliorer le bien-être animal dans l'abattoir ont été attribués. Étant donné le pic d'activité enregistré à la fin 2024 et au début 2025, il a été décidé, en accord avec le Président du délégataire, de lancer ces travaux en mars 2025. Ceux-ci bénéficient d'une subvention dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie (CTS), avec un taux estimé à 40 %.

Par ailleurs, des travaux complémentaires concernant le démontage et le remplacement des installations frigorifiques ont été engagés et devraient s'achever d'ici mars 2026. Un dossier de demande de subvention a également été déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre des fonds FEADER.

Fonctionnement

	BP 2025		BP 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Taxe locale d'usage		5 500,00 €		5 500,00 €
Subvention du budget principal		127 982,00 €		300 089,79 €
Subventions autres collectivités		6 242,00 €		6 300,00 €
Amortissement subventions		1 600,00 €		1 600,00 €
Prestations de service		2 000,00 €		
Maintenance	40 000,00 €		40 000,00 €	
Annonces et insertions				
Subvention au délégataire	10 000,00 €		10 000,00 €	
Dotations aux amortissements	94 324,00 €		100 000,00 €	
Virement en investissement			154 389,79 €	
Résultat de fonctionnement reporté		3 000,00 €		
TOTAL section de fonctionnement	144 324,00 €	144 324,00 €	306 389,79 €	306 389,79 €

Investissement

	BP 2025		BP 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Installations à caractère spécifique	309 999,75 €		303 752,11 €	
Réfection enrobées				
Constructions	430 000,00 €		148 110,00 €	
Restes à réaliser	20 848,25 €		21 290,08 €	
Subventions travaux		296 000,00 €		222 363,20 €
Dotations aux amortissements		94 324,00 €		100 000,00 €
FCTVA		100 540,80 €		
Amortissement subventions	1 600,00 €		1 600,00 €	
Virement de la section de fonctionnement				154 389,79 €
Excédent d'investissement reporté		271 583,20 €		
TOTAL section d'investissement	762 448,00 €	762 448,00 €	476 752,99 €	476 752,99 €

NB : chiffres provisoires – en attente de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

II. Maison Funéraire

Fonctionnement	BP 2025		BS 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réparation sur biens immobiliers	2 000,00 €		2 000,00 €	
Annonces et insertions				
Autres impôts	2 700,00 €		2 700,00 €	
Provisions pour créances douteuses	1 000,77 €		1 100,00 €	
Dotations aux amortissements	10 000,23 €		10 000,00 €	
Redevance versée par le fermier		9 000,00 €		9 000,00 €
FCTVA				
Résultat de fonctionnement reporté		705,43 €		
Subvention du budget principal		5 995,57 €		6 800,00 €
TOTAL section de fonctionnement	15 701,00 €	15 701,00 €	15 800,00 €	15 800,00 €

Investissement	BP 2025		BS 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagement construction	68 603,00 €		10 000,00 €	
FCTVA				
Dotations aux amortissements		10 000,23 €		10 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Résultat d'investissement reporté		58 602,77 €		
TOTAL section d'investissement	68 603,00 €	68 603,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

NB : chiffres provisoires - en attente de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

III. Transports scolaires

Le Budget 2026 est établi sur la base des bons de commande transmis par la Région pour l'année scolaire 2025 -2026.

À l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027, la Région renouvellera sa consultation pour l'attribution de quatre lots de marchés publics.

La baisse des recettes observée entre 2025 et 2026 s'explique par la gratuité mise en place à la rentrée scolaire pour les enfants de maternelle et primaire ainsi que par la baisse du tarif des collégiens et lycéens de 140 € à 130 €.

La collectivité devra engager une réflexion sur la fixation des tarifs applicables à la rentrée scolaire 2026-2027. Le Budget 2026 s'établit à 2.1 M€ en fonctionnement.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce Budget.

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
611	Sous-traitance générale		
6161	Assurances	2 500,00 €	2 500,00 €
6168	Autres assurances	2 700,00 €	2 700,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00 €	200,00 €
6248	Transports collectifs	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €
6251	Voyages et déplacements		500,00 €
6261	Frais d'affranchissement		100,00 €
6262	Frais de télécommunication		100,00 €
627	Services bancaires	500,00 €	500,00 €
62876	Remboursement de frais	100 000,00 €	65 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	200,00 €	200,00 €
6588	Charges diverses de gestion courante	300 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 11		2 306 300,00 €	2 121 800,00 €
TOTAL CHAPITRE 12		97 200,00 €	61 800,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	999,68 €	
TOTAL DEPENSES		2 404 499,68 €	2 183 600,00 €

RECETTES

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
2	Excedent de fonctionnement reporté	142 113,32 €	
7061	Transports de voyageurs	120 000,00 €	100 000,00 €
7472	Remboursement de frais	1 650 000,00 €	1 655 500,00 €
748	Subvention d'exploitation	492 386,36 €	428 090,00 €
7588	Autres		10,00 €
TOTAL RECETTES		2 404 499,68 €	2 183 600,00 €

NB : chiffres provisoires – en attente de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

IV. Tourisme

Avec le développement de la compétence tourisme au sein de la CCHT et la structuration du service, il est apparu nécessaire de réviser la ventilation analytique des dépenses. Celles-ci, initialement organisées selon une logique thématique et par projets, ne correspondaient plus aux besoins opérationnels. Il est donc proposé de restructurer les budgets de la régie tourisme selon une logique « activités », afin d'améliorer leur fonctionnalité et leur lisibilité comptable. Cette nouvelle organisation se décline comme suit :

Budget accueil : bureaux d'information touristique et bagagerie ;

Budget événements : animations, visites guidées et manifestations ;

Budget développement touristique : aménagements et équipements dédiés à la randonnée, au vélo et aux activités outdoor ;

Budget administratif : inchangé ;

Budget communication-promotion : inchangé ;

Budget partenariats : crédits liés aux subventions et aux partenariats avec les acteurs touristiques locaux., relations presse, éditions touristiques, ...).

En 2026, le développement du Tourisme se poursuit à travers l'ouverture du nouveau B.I.T. de Villaroger, l'inauguration de la piste VTTAE « La Fario », la requalification touristique du sentier intervillages et le développement des Relations Presse.

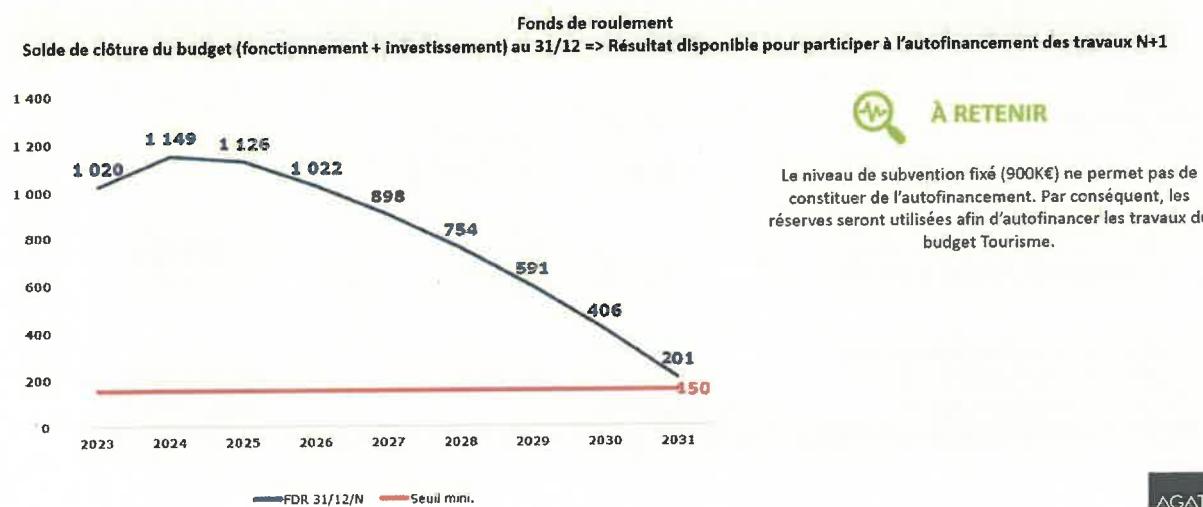
Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de valorisation du territoire et d'amélioration de l'offre touristique.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent 1.6 M€.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 315 K€ - ce seuil est en adéquation avec les préconisations du cabinet AGATE au regard du fonds de roulement disponible à ce jour sur le budget Tourisme.

Les principaux investissements concernent notamment l'aménagement de la piste de VTTAE (mobilier, bornes de recharge), la requalification du sentier de randonnée intervillage et la refonte du site Internet-section promotion touristique.

Il convient toutefois de rester vigilant sur les années à venir et d'optimiser la recherche de subventions pour financer les projets.



Fonctionnement

	BP 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Accueil en gare	63 610,00 €	13 000,00 €		
Col Saint Bernard	114 700,00 €	1 750,00 €		
Iseran	5 000,00 €			
TSE Cyclo	223 925,00 €			
Promo du Tourisme	383 050,00 €			
Administratif support	245 044,00 €		277 120,00 €	
Communication - Promotion			350 900,00 €	
Développement touristique			142 700,00 €	
Évènements - Animations			49 200,00 €	
Partenariats et subventions			312 500,00 €	
Accueil - BIT			103 950,00 €	34 000,00 €
TOTAL (a)	1 035 320,00 €	14 750,00 €	1 236 370,00 €	34 000,00 €
Dotations aux amortissements	84 438,88 €	3 531,91 €	100 000,00 €	
TOTAL (b)	84 438,88 €	3 531,91 €	100 000,00 €	0,00 €
<i>Recettes exceptionnelles (c)</i>				
Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		647 500,99 €		
TOTAL (a+b+c)	1 119 767,88 €	18 281,91 €	1 336 370,00 €	34 000,00 €
Réserves d'autofinancement				
Subvention du Budget Principal		643 851,01 €		1 517 510,91 €
Virement à la section d'investissement	189 866,03 €		215 140,91 €	
Total section de fonctionnement	1 369 637,91 €	1 369 633,91 €	1 551 510,91 €	1 551 510,91 €

Investissement

	BP 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Accueil en gare				
Col Saint Bernard	40 000,00 €			
Iseran				
TSE Cyclo	165 000,00 €			
Promo du Tourisme	68 500,00 €			
Administratif support	12 000,00 €		3 000,00 €	
Communication - Promotion			75 000,00 €	
Développement touristique			185 000,00 €	
Évènements - Animations			10 000,00 €	
Partenariats et subventions				
Accueil - BIT			17 500,00 €	
Total des dépenses/recettes d'investissement	285 500,00 €	0,00 €	300 500,00 €	0,00 €
Total des restes à réaliser (b)	56 412,00 €		14 640,91 €	
Emprunt				
040 - Subventions	3 531,91 €			
FCTVA		36 139,00 €		
Total des dépenses/recettes financières (c)	3 531,91 €	36 139,00 €	- €	- €
Dotations aux amortissements		84 438,88 €		100 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		189 866,03 €		215 140,91 €
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	3 531,91 €	274 304,91 €	0,00 €	315 140,91 €
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Excédent d'investissement reporté		452 171,29 €		
Déficit d'investissement reporté				
Total section d'investissement (e+a+b+c+d+e)	345 443,91 €	782 615,20 €	315 140,91 €	315 140,91 €

V. Eau

Dans le cadre du transfert de compétence intervenu le 1er janvier 2025, le budget de fonctionnement pour 2025 avait été élaboré à partir d'estimations, en s'appuyant sur les données transmises par les communes.

Pour 2026, le budget s'appuie sur des éléments plus concrets, fondés sur les réalisations effectives de l'année 2025.

Au stade du DOB, le budget de fonctionnement s'élève à 2 M€.

Au stade du DOB, le budget d'investissement s'élève à 7.7 M€ dont 6.8 M€ de travaux.

Les opérations inscrites au stade du DOB ont été identifiées suite à un travail conjoint de la communauté de communes et des communes membres.

VI. Assainissement

Le budget de fonctionnement répond à la même logique que celui de l'eau à savoir un chiffrage plus fin qu'en 2025 qui tient compte des réalisations de l'exercice.

Au stade du DOB, le budget de fonctionnement s'élève à 4 M€.

Au stade du DOB, le budget d'investissement s'élève à 19.7 M€ dont 17 M€ de travaux.

Les principales dépenses concernent notamment la fin des travaux relatifs à la STEP de Bourg Saint Maurice mais également différentes opérations fléchées conjointement par la communauté de communes et les communes.

Les dépenses d'investissement des budgets Eau et Assainissement seront financés par les excédents versés par les communes en 2025 suite au transfert de compétences.

► CONCLUSION

Ce rapport s'inscrit dans un contexte marqué par l'incertitude liée à l'adoption du projet de loi de finances dont les arbitrages finaux pourraient influencer significativement les marges de manœuvre budgétaires. La proximité de la fin de mandat (mars 2026) ajoute une dimension stratégique, nécessitant une gestion prudente, flexible et priorisée des dépenses.

Le budget primitif intègre un socle d'investissements minimal, offrant ainsi à la nouvelle équipe la latitude nécessaire pour initier de nouveaux projets.

L'analyse consolidée de la situation financière de la collectivité fait apparaître une situation qui reste, certes, favorable mais nécessite l'intégration d'un objectif complémentaire de 1.7M€ par an sur le budget principal.

Cet objectif pourrait être atteint au travers d'une nouvelle hausse de la fiscalité.

Si les mesures liées au projet de loi de finances 2026 s'avéraient plus favorables, l'objectif complémentaire pourrait être revu à la baisse.

Une veille active sur l'avancement du projet de loi de finances et sur les orientations du futur exécutif sera maintenue afin d'ajuster si nécessaire les prévisions et les priorités. Cette adaptabilité, couplée à une gestion rigoureuse des ressources, permettra de garantir la continuité du service public et la réalisation des objectifs prioritaires de la collectivité.